



RAPPORT DE JURY  
CONCOURS DE RECRUTEMENT  
ADJOINT ADMINISTRATIF  
SESSION 2017

I/ ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES (arrêté du 23 mars 2007)

L'arrêté du 23 mars 2007 fixe la nature et le programme des épreuves des concours interne et externe de recrutement des adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe.

**I. Admissibilité**

Concours interne :

Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : une heure et trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve de la session 2017-19 avril 2017.

**Vous êtes adjoint administratif au sein du service Dossier Social Etudiant du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Y.**

**Votre chef de service Monsieur DURAND vous demande de rédiger le courrier de réponse à Madame X qui souhaite obtenir, pour son fils, des informations sur les conditions de l'aide à la recherche du premier emploi (ARPE).**

**Votre nom de rédacteur : Monsieur DUPOND**

**Documents joints :**

**Document 1 : Lettre de Madame X**

**Document 2 : Extraits du site [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)**

**Document 3 : Arrêté du 8 août 2016 fixant les montants mensuels de l'aide à la recherche du premier emploi et les montants maximaux des ressources permettant aux personnes ayant obtenu leur diplôme par l'apprentissage de bénéficier de l'aide**

**Document 4 : Extraits du décret n°2016-1089 du 8 août 2016 relatif à l'aide à la recherche du premier emploi**

L'évaluation faite par le jury a porté tant sur la forme 10 points (choix de la forme personnelle ou administrative, introduction, timbre, destinataire, signature, expression écrite, orthographe) que sur le fond 10 points.

A l'issue du concours, le jury a pu faire les observations suivantes :

- Globalement, le jury estime que l'épreuve de la lettre administrative est un exercice plutôt réussi, les échecs s'expliquent par la méconnaissance, pour certains candidats, de la méthode de la lettre.
- Parmi les remarques, le jury rappelle qu'il convient d'observer rigoureusement le strict anonymat de la copie ainsi, l'introduction d'un nom de ville, la présence d'initiales ou d'une signature lisible peuvent-être assimilés à des signes distinctifs source de rupture d'anonymat.
- Les candidats sont invités à observer une grande rigueur dans l'utilisation des références des textes officiels.
- Enfin, les candidats doivent s'assurer que leur exposé fait preuve de concision dans un ensemble structuré.

Les candidats ont obtenu une note moyenne de 13.38/20, la note la plus haute étant 19/20, la plus basse de 6/20 pour l'ensemble des 234 candidats.

#### Concours externe :

L'admissibilité comprend les épreuves suivantes :

#### Epreuve n°1 :

Une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : 1h30mn ; coefficient 3)

#### Epreuve n°2 :

Une épreuve écrite qui consiste à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques à travers des petits exercices (durée 1h30mn ; coefficient 3).

Epreuves de la session 2017.

Le jury fait les observations suivantes :

- Il est très important de bien lire les consignes, de répondre aux questions sans chercher à aller au-delà.
- Concernant le résumé du texte en plus ou moins 50 mots, beaucoup de candidats n'ont pas respecté la consigne certains allant vers une explication du texte et non un résumé. Certaines digressions n'ayant par ailleurs aucun lien avec le sujet du texte.
- Comme il pouvait s'y attendre compte tenu du nombre de candidats, le jury enregistre une très grande diversité parmi les candidats. Certaines compétences orthographiques ou mathématiques ne sont pas acquises et montrent un défaut de préparation de l'épreuve.

Le concours externe a accueilli 511 candidats. La moyenne de l'épreuve d'explication de texte s'élève à 13.64/20, les notes s'étalent de 5.5/20 à 20/20 quant aux exercices, la moyenne atteint 12.17/20 pour des notes qui vont de 2.6/20 à 18.6/20.

### En conclusion :

Le jury invite les candidats à effectuer une véritable préparation du concours qu'il soit interne ou externe. Le rapport candidats/admissibles est faible, l'accès à l'épreuve d'admission est difficile alors que le niveau de certains candidats est élevé. Il convient lors des épreuves écrites de bien lire les consignes données, beaucoup de candidats ne prennent pas le temps nécessaire à une bonne compréhension de la commande et se fourvoient.

## **II. Admission**

- ✓ Nature de l'épreuve : pour les deux voies de concours, l'épreuve d'admission consiste en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle. Cette épreuve est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à recevoir du public, à classer des documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et transmettre des informations téléphoniques ou orales, à la gestion d'emploi du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut-être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique à savoir d'un tableur ou d'un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude d'un candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : 30mn ; coefficient 4)

**Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.**

Formellement, l'épreuve d'admission d'une durée de 30 minutes s'est partagée en deux parties.

- Une épreuve de classement de 10 minutes
- Une épreuve de mise en situation professionnelle et d'un entretien avec jury de 20 minutes.

- ✓ Il en ressort :  
Que le jury a retenu le principe d'une grille de lecture permettant l'appréciation des candidats selon les critères suivants :
  - Qualité de la présentation.
  - Maîtrise de soi.
  - Compréhension du sujet, capacité à raisonner, aptitude à adopter la bonne position et pertinence de la réponse.
  - L'intérêt pour les ministères et postes de recrutement.
  - La connaissance de l'environnement administratif.
  - La mise en valeur du parcours personnel.

La présentation du candidat, tant sur la forme (clarté, maîtrise, positionnement) que sur le fond (parcours, motivation) était très déterminante.

✓ Regard du jury :

**Concours interne** :

43 candidats étaient admissibles pour 14 places proposées au concours, 6 candidats ont été placés sur la liste complémentaire. Les candidats recrutés sont qualifiés de bons candidats déterminés, ouverts aux différentes missions du service public. Ils ont fait preuve de curiosité et d'engagement. Dans leur préparation, ils ont su s'investir.

**Concours externe** :

50 candidats étaient invités à passer l'épreuve d'admission du concours externe pour 17 places proposées dont 16 au sein de l'Education Nationale incluant l'enseignement supérieur et **1 place au titre des affaires sociales**. 7 candidats ont été placés sur la liste complémentaire. Le jury note la méconnaissance de cet aspect pour de nombreux candidats.

**Pour les deux concours** :

Le jury note que bien souvent les candidats n'ont pas de plan faisant ressortir les savoirs, savoirs faire et savoirs être attendus d'un adjoint administratif et qu'il convient de mettre en avant. Par ailleurs, les échecs à l'entretien relèvent souvent d'une méconnaissance de l'institution et des différents postes qui sont proposés.

Il n'est pas demandé d'être un expert du système éducatif mais un minimum de connaissance semble pertinent (connaissance des ministres de tutelle, rôle d'un recteur ou d'une DSDEN, ce que veut dire CROUS ou ESPE par exemple).

Plus gênant, quelques candidats manquent de culture générale comme la méconnaissance de la notion de « conflit d'intérêts, de laïcité » ou de termes comme « ostentatoire ou prosélytisme ». D'autres mettent le jury mal à l'aise en lui faisant part d'une situation personnelle difficile qui n'éclaire pas sur les compétences humaines ou professionnelles.

Il convient de noter quelques éléments qui desservent le candidat et que le jury a remarqués : « tenue négligée ou arrogance » l'oral est un jeu auquel il faut se plier.... L'oral n'est cependant pas un catalogue des compétences.

Le jury souhaite féliciter les candidats admis qui sauront apporter leurs compétences dans les services où ils seront affectés. Quant à ceux qui malheureusement n'ont pu accéder à la réussite malgré un véritable investissement, le jury ne peut que les inviter à poursuivre dans la voie qu'ils ont choisie en s'appuyant sur leur vécu et convaincus que cette réussite est possible.

Enfin, le président du jury tient à remercier tous les membres qui ont œuvrés pour la mise en place de ces concours et tout particulièrement les collègues de la DEXACO et les membres du jury.

## II/ ELEMENTS STATISTIQUES

	Inscrits	Présents	MOYENNES /20			
			Note adm.	Explication texte	Courts exercices	Epreuves orales
ADJOINT INTERNE	359	234	13,38			12,47
ADJOINT EXTERNE	1029	511		13,64	12,17	12,96

	Nb postes offerts	Seuil admissibilité	Seuil admission Liste princ.	Seuil admission Liste compl.	Nb candidats reçus Liste princ.	Nb candidats reçus Liste compl.
ADJOINT INTERNE	14	16,00	15,43	14,57	14	6
ADJOINT EXTERNE	17*	16,40	16,24	15,30	17	7

\*16 postes Ministère Education Nationale / 1 poste Ministère Affaires Sociales

A Rennes, le 1<sup>er</sup> novembre 2017

Le président du jury

Jean-Yves LE BONNIEC

